

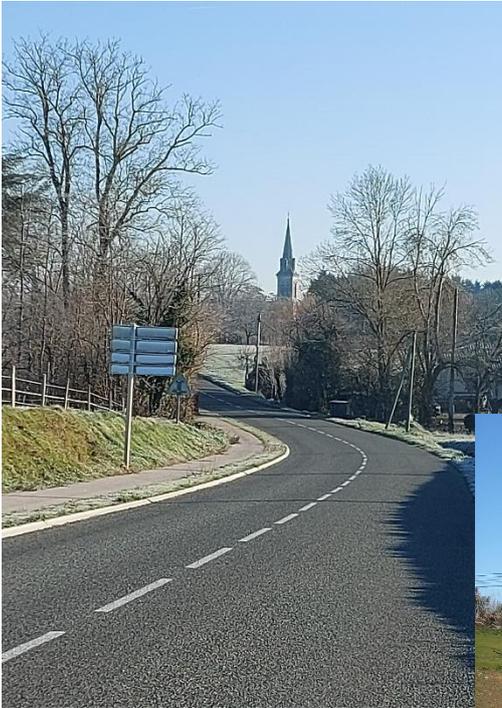
MAIRIE de MOUSTIER

LOT-ET-GARONNE

47800



Le petit Moustérien



2024 – n° 17

Table des matières

Le mot du Maire	2
Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2024	3
Les Associations communales pour animer vos temps de loisirs, contacts	5
Association des chasseurs	6
CALA : Club d'Animation et Loisirs des Aînés – Génération Mouvements	7
Choraline	8
Moustier Tourisme	9
Comité d'la Fête	10
Les Rives du DROPT	11
L'école Jacques BABOT	12
Animations 2025 de l'APE (Association des Parents d'Elèves)	13
Aménagement et sécurisation	14
Journées travaux sur la commune	16
Les vœux 2024	18
Cérémonies au Monument aux Morts	18
Le personnel communal	18
Gestion des Déchets	19
En Bref	20
Informations diverses	22
Le coin cuisine	24
INFOS MAIRIE	26

Le mot du Maire

Moustériennes, Moustériens,

L'année 2024 se termine et je souhaite mettre à l'honneur tous ceux qui ont participé à l'animation du village. Merci aux bénévoles de nos associations, aux employées de la commune, aux enseignantes et à toutes les personnes qui nous ont aidés à faire de Moustier, une localité attrayante. Merci également aux élus et à leur famille pour le temps consacré au service des habitants.

Les festivités concoctées par nos associations ont enchanté les participants et le public (Lotos, repas, théâtre, chants de Noël des écoles...). Cette année a aussi été celle de la renaissance de la fête du village organisée par le comité d'la fête.

Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, l'école comptait 33 enfants, en classe de maternelle, de la toute petite section à la grande section. La cuisine scolaire a été dotée d'un nouveau lave-vaisselle.

Les colis de Noël accompagnés d'un dessin des écoliers, ont été distribués aux aînés de la commune.

Les élus n'ont pas dérogé aux journées de travaux communaux : divers travaux d'entretien ont dû être effectués afin de préserver le bon état de nos structures. De plus, le gros chantier de travaux les a mobilisés tout au long de l'année.

En effet, un cheminement piétonnier vous permet de rejoindre, en toute sécurité, le stade d'Allemans du Dropt depuis le bourg de Moustier. Une aire de jeux profite aux enfants de l'école et à tous ceux qui le souhaitent. Le devant de la mairie a été aménagé et un nouveau local bois est en place. Ces travaux ont engendré la rénovation, par EAU47, du réseau de distribution d'eau potable sur la route du Dropt. L'inauguration est prévue au cours du premier semestre.

L'ensemble des élus souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants et ont une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Meilleurs vœux à tous ainsi qu'à vos proches.

Très bonne année 2025.

Claudine ÉON

Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2024

13 février :

* Vote du compte de gestion 2023.

* Examen et vote du compte administratif 2023 : résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 23 241,98 € Fonctionnement 262 694,47 €

Résultat global 285 936,45 €

* Vote des restes à réaliser sur les dépenses et recettes prévues en 2023.

* Affectation des résultats 2023 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : 262 694,47

Affectation complémentaire en réserve (1068) 159 996,02

Résultat reporté en fonctionnement (002) 102 698,45

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 23 241,98

* Aménagement du bourg : avancement du dossier.

* Débat d'orientation budgétaire : aménagement du bourg, école, programme chêne, fissures Eglise, compteurs eau et électricité local bois.

* Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts.

* Accord pour participer à la procédure de la convention de participation proposée par le CDG47 pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs avec effet des garanties au 01/01/2025.

* Vote des subventions communales dont reversement du solde de 7790,56 €, de « Millésime » au « comité d'la fête ».

* Redevance d'occupation du domaine public maintenue suite à la demande d'une coiffeuse itinérante.

* Formation « gestes 1er secours » pour les élus, les présidents d'association et les agents communaux.

28 mars :

* Vote du budget primitif 2024

Investissement

Fonctionnement

Dépenses : 723 275 €

Dépenses : 323 464 €

Recettes : 723 275 €

Recettes : 323 464 €

* Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 36,38 % (9,05% taux communal + 27,33% taux départemental), Taxe foncière (non bâti) : 70,00 %, Taux CFE : 14,79 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,52%.

* Présentation et débat sur le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes concernant la communauté de communes du pays de Lauzun.

* Jumelage : réception de la délégation canadienne et des représentants de l'association « les rives du Dropt ».

* Adoption du plan de formation mutualisé 2023.2025.

* Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé.

* Aménagement du bourg : travaux du réseau d'eau potable à « La Croix ».

14 mai :

* Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet (17H annualisées) suite au départ de l'agent en poste à la rentrée scolaire de septembre.

* Choix des options pour la mise en place du compte épargne temps.

* Bureau de vote pour les élections européennes.

* Aide financière au voyage paralympique des écoles du RPI.

* Accord pour la réalisation de travaux supplémentaires dans l'aménagement du bourg, en vue de répondre à la demande des transports scolaires, pour un montant de 7191,58€.

* Clôture du jumelage entre Flat et Moustier.

6 juin :

* Présentation par l'entreprise du projet agrivoltaïque sur la commune.

* Convention avec le conseil départemental suite à la création d'un cheminement piéton entre le bourg et « la croix ».

* Modification des statuts du SIVOM de la région de Duras.

* Transfert de la compétence gaz à Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE47).

* Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot 1 de l'aménagement du bourg.

- * Recensement de la population à réaliser début 2025.
- * Accord du conseil municipal pour l'allongement du parking du bourg sur une distance de 50 m au cours de l'année 2025.
- **11 juillet :**
- * Tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2024/2025 : Enfants : 3,10 € ; adultes : 6,20 €.
- * Choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien des vitres et sols des bâtiments communaux.
- * Signature d'un avenant au contrat d'abonnement des logiciels mairie.
- * Signature d'un avenant au contrat d'assurance GROUPAMA (cyberattaque).
- * Contrat d'assurance statutaire.
- * Maintien de la commune en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui se nomme dorénavant FRR (France ruralité revitalisation).
- * Prise d'un arrêté municipal suite à la validation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés par la communauté de communes du pays de Lauzun.
- * Aménagement du bourg : accord pour la fourniture et pose d'un potelet amovible à l'entrée de l'aire de jeux.
- **25 juillet :**
- * Autorisation de signature de l'avenant n°2 au lot 1 de l'aménagement du bourg.
- **26 septembre :**
- * Présentation des devis concernant la pose de potelets, la fourniture de panneaux souples pour les écluses, l'achat d'un range vélos pour l'aire de jeux.
- * Accord du devis d'achat d'un lave-vaisselle pour la cuisine de l'école et de grilles pour la chambre froide de la salle des fêtes.
- * Instauration de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la création ou la reprise d'entreprise.
- * Participation de la commune sur la cotisation des agents pour la protection sociale complémentaire prévoyance.
- * Autorisation de signature de la convention d'adhésion à InfoGéo47 transféré du centre de gestion à TE47, au 1er janvier 2025.
- * Le conseil municipal prend acte du rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune de Moustier.
- * Une plainte a été déposée suite au vol du coq du monument aux morts.
- **17 octobre :**
- * Recensement de la population : délibérations pour le coordonnateur communal et l'emploi d'agent recenseur.
- * Cérémonie du 11 novembre.
- * Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au lot 2 de l'aménagement du bourg.
- * Choix du devis pour la réalisation du diagnostic amiante des bâtiments communaux.
- **28 novembre :**
- * Présentation du résultat de la consultation des riverains par l'entreprise porteuse d'un projet agrivoltaïque sur la commune.
- * Renouvellement de la convention avec la maison de retraite de Miramont de Guyenne pour une participation de 1€ par habitant et par an du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.
- * Mise de matériel à l'inventaire.
- * Reconduction des colis de Noël pour les aînés.
- * Reconduction du Noël des agents communaux.
- * Décision modificative budgétaire : Dépenses - 31€ à l'article 6541 et +31€ à l'article 681.
- * Centre de gestion : autorisation de signature des conventions signalements, santé sécurité et qualité de vie au travail, compte épargne temps, protection sociale complémentaire prévoyance.
- * Décorations de Noël prévues pour le samedi 14 décembre.
- * Préparation du bulletin communal.
- * Choix du devis concernant l'installation de poteaux fer et bois sur le cheminement piéton.

Les Associations communales pour animer vos temps de loisirs

N'hésitez pas à les contacter si vous êtes intéressés par le bénévolat.

- **ACCA (Société de chasse)**

M. Florian DECAESTECKER, Président
06.40.31.40.89
decaesteckerflorian@gmail.com

- **Club d'Animation et Loisirs des Aînés : CALA (3^{ème} âge)**

Mme Gilberte SAUVIAC, Présidente
06.26.54.52.94

- **CHORALINE**

Mme Christine PENICAUD, Présidente
06.03.33.04.49
christinepenicaud@orange.fr

- **MOUSTIER TOURISME**

Mme Nicole PALU, Présidente
05.53.20.21.87
alaferme.palu@wanadoo.fr

- **COMITÉ D'LA FÊTE**

M. Thierry PETER, Président
06.65.05.49.23
comitedlafetemoustier@hotmail.com

Association des chasseurs

Cette année 2024, nos chasseurs ont constaté que le petit gibier se plaît sur notre territoire.

Concernant le gros gibier, nous avons une population de chevreuils et quelques sangliers que nous chassons avec les fusils des communes alentours dans un bon état d'esprit.

Côté manifestation, nous avons fait un loto et une soirée paëlla qui ont été un franc succès et nous ont permis, de retrouver les habitants de notre commune et celle aux alentours.

Retenez bien ces dates :

Vendredi 7 février 2025 : Loto des chasseurs

Samedi 27 septembre 2025 : La Soirée paëlla

La société de chasse propose du gibier « Gigot, saucisse... » (contacter le Président)

Les chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025.

Le Président, Decaestecker Florian

06-40-31-40-89



CALA : Club d'Animation et Loisirs des Aînés – Génération Mouvements

L'année 2024 s'est bien déroulée avec les traditionnels lotos et repas.

L'assemblée générale du 16 janvier 2025 s'est bien passée. Nous remercions la Mairie pour la subvention. Il y a environ une centaine d'adhérents.

Pour le repas du 30 janvier 2025, 100 inscrits ! Les enfants de la maternelle viendront partager un moment et nous chanteront une chanson avec les maîtresses.

Les lotos sont toujours les 1^{er} et 3^{èmes} mercredis.

Le 10 avril 2025, une sortie au cabaret à l'Ange Bleu en partenariat avec les clubs voisins.

Bonne santé à toutes et tous.

Meilleurs vœux.

Prenez soin de vous.

Gilberte SAUVIAC, Présidente et le bureau



Choraline



Le vendredi 14 juin dernier, nous avons fêté nos 20 ans avec un public très nombreux. Ce fut un moment très convivial et agréable. Parmi les auditeurs, d'anciens choristes étaient là pour nous écouter et se remémorer des souvenirs. Pour bien célébrer cet anniversaire, un trompettiste s'était joint à nos deux musiciens, pour apporter une touche musicale différente. Ce fut très apprécié par le public.

Le 1^{er} juin, nous avons été invité par la chorale Trait d'Union de Lauzun, pour participer, avec d'autres chœurs, à leurs quarante ans d'existence. Ce fut une très belle soirée.

Notre effectif est toujours stable, 36 choristes. Si vous souhaitez passer un bon moment en chantant, venez nous rejoindre le mardi à la salle des fêtes de Moustier, de 20h30 à 22h30, vous serez les bienvenus.

Notre prestation annuelle aura lieu dans la salle des fêtes de Moustier, le vendredi 13 juin à 20h30. Nous espérons que vous serez nombreux pour venir nous écouter.

En cette nouvelle année, les membres du bureau ainsi que les choristes vous souhaitent de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2025.

Jean-Luc VOGLER, chef de chœur

Christine PENICAUD, Présidente

Moustier Tourisme

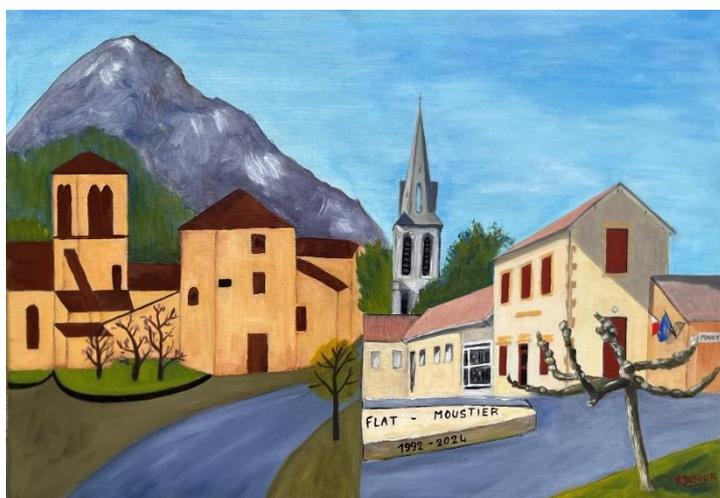
Le week-end du 3 au 5 mai 2024, les Moustériens et Moustériennes se sont rendus à Flat pour clôturer les échanges du Jumelage.

Cependant, des amitiés perdurent et des rencontres continuent entre familles.

L'association Moustier Tourisme organise un théâtre par an.

La soirée théâtre du 23 mars 2024, a été une belle réussite.

Au nom de Moustier Tourisme, je vous adresse tous nos vœux pour cette nouvelle année.



Comité d'la Fête



Chères habitantes et habitants de Moustier,

Pour notre première année d'existence, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixés : organiser la fête de notre village disparue il y a plusieurs décennies !

Ce ne fut pas sans quelques complications car c'était une première pour nous !

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont fait que cet évènement soit possible ainsi que le maire d'Allemans du Dropt M. Emilien Roso, la mairesse de Lachapelle Mme Marie Corbel, le maire de Bourgougnague M. Jean-Marie Constantin qui ont eu la gentillesse de nous prêter leurs chapiteaux (il est vrai que le soleil était avec nous, mais pas les températures...) ainsi que le conseil municipal de Moustier qui nous a reversé en totalité la somme restante de « Millésime » le comité précédent.

Pour l'année 2025, notre souhait est d'organiser la fête sur 2 jours, soit le samedi 13 et dimanche 14 Septembre 2025.

D'autres animations, qui restent à définir, vous seront également proposées.

Si vous avez des envies ou des idées, n'hésitez pas à nous les communiquer !

Si vous souhaitez nous rejoindre pour passer de bons moments ensemble, n'hésitez pas non plus !

Je me joins aux membres bénévoles du « Comité d'la Fête Moustier » afin de vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2025.

Thierry PETER

@ : comitedlafetemoustier@hotmail.com

tel : 06 65 05 49 23

Les Rives du DROPT



Rencontre à Moustier (Photo de Guy Brunetaud)

Cinq communes de Lot et Garonne et deux de Dordogne (Cahuzac, Castillonès, Ferrensac, Lalandusse, Moustier, Ribagnac et Rouffignac de Sigoulès) se sont regroupées en association «Les Rives du Dropt » pour un jumelage avec la commune de Trois-Pistoles sur le Bas-Saint-Laurent au Québec. Le but est d'échanger dans les domaines tels que la culture, l'économie, le tourisme mais aussi faciliter l'accès aux universités canadiennes pour nos étudiants.

Le Maire de « Trois-Pistoles » a été reçu par les élus de Moustier lors de sa venue, en mai, pour la signature à Cahuzac et je me suis rendue dans la commune de Trois-Pistoles en août pour finaliser la charte.



Signatures à Cahuzac (Lot et Garonne)



Signatures à Trois-Pistoles (Québec)

La voix est ouverte, il reste à faire vivre l'association.

Claudine ÉON, Maire

L'école Jacques BABOT

Pour cette année scolaire 2024-2025, il y a 33 élèves à l'école maternelle : 12 petits, 10 moyens et 12 grands.

➤ Sortie aux vergers du Pique Cailloux de Monteton

Au mois d'octobre, tous les élèves de l'école sont allés cueillir des pommes aux vergers de Monteton. Ils ont vu la mise en bouteille du jus de pomme. Les propriétaires ont offert aux enfants différents jus que nous avons dégustés à l'école. Avec les pommes cueillies, les enfants ont préparé un cake aux pommes et au fromage ainsi qu'un crumble aux pommes pour le déjeuner de la cantine.



➤ Noël

En décembre, tous les enfants sont allés au cinéma Eden de Monségur voir le film « Il faut sauver Noël ».

Tous les élèves de l'école ont réalisé des cartes de vœux qui ont été distribuées aux anciens de la commune de Moustier afin de leur souhaiter un joyeux Noël.



Durant la fête de Noël, organisée par l'association des parents d'élèves (l'APE), toutes les écoles du RPI ont préparé un chant de Noël que nous avons eu le plaisir de partager avec les parents.



Avec l'aide des parents, les enfants ont préparé des biscuits, lors d'ateliers cuisine organisés à l'école, que nous avons vendus pendant la soirée. Nous avons partagé des boissons et dégusté de délicieux gâteaux. La soirée s'est poursuivie avec le spectacle "piti piti" de la compagnie H.

Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants à l'école et les a couverts de cadeaux.

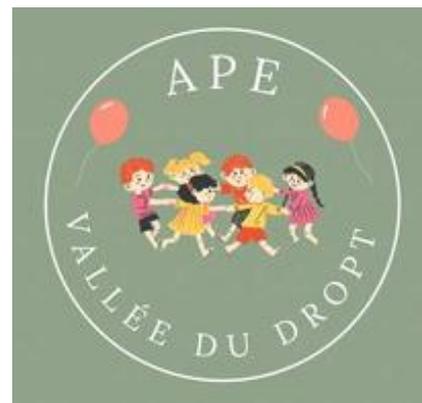
La cuisinière de l'école a préparé un bon petit repas de Noël aux enfants.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025.

Animations 2025 de l'APE (Association des Parents d'Elèves)

Dimanche 16 Février, à partir de 14h, Salle des fêtes d'Agnac

Loto des Écoles.



Dimanche 16 Mars, 10h-17h, Salle des animations de La Sauvetat du Dropt

Journée Jeux de construction en partenariat avec la Brigade d'Animation Ludique.

Dimanche 18 Mai, Auriac sur Dropt

Journée Randonnées et Jeux en partenariat avec l'USEP.

Vendredi 4 Juillet, à partir de 17h, Pardaillan

Fête de fin d'année.

Spectacle des enfants et diverses animations.

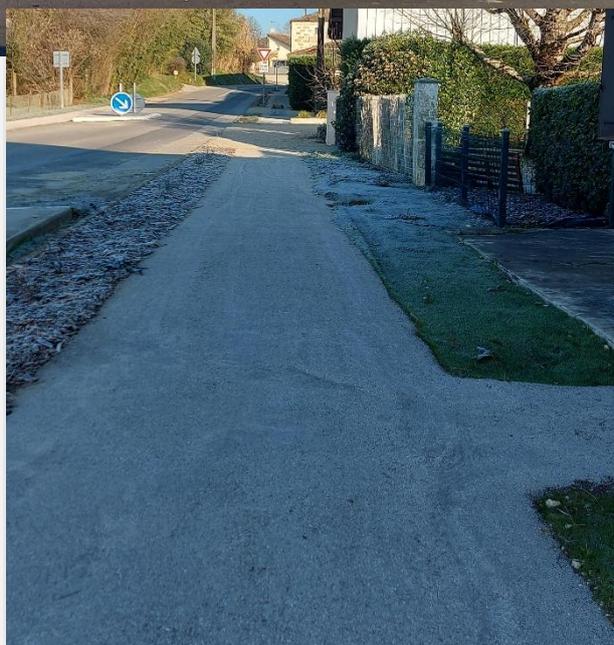
Toutes ces manifestations ont pour objectifs d'apporter une aide financière aux écoles du RPI et aussi de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire.

En espérant vous y retrouver nombreux cette année.

Contact : apedelavalleedudropt@gmail.com

Aménagement et sécurisation





Une année 2024 de travaux d'aménagement de Bourg, de sécurisation routière et de création d'un espace de jeux.

Journées travaux sur la commune

Chaque année, l'équipe municipale a pour coutume de se rassembler afin d'effectuer quelques travaux d'intérêt communal.

Quelques habitants ont participé bénévolement à ces travaux et nous les remercions pour leur aide et leur implication.





Les vœux 2024



Lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier 2024 :

Patrick CROUZET, élu de 2001 à ce jour, actuellement 2^{ème} adjoint

Guy BLOUET, élu de 1989 à 2001 et de 2008 à 2020.

ont été promus pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Cérémonies au Monument aux Morts

Les habitants de Moustier étaient présents aux cérémonies commémoratives du 8 mai à Allemans du Dropt et du 11 novembre à Moustier.

Si vous regardez bien la photo, vous constaterez que le coq qui trônait sur le Monument a été dérobé. (une plainte a été déposée).



Le personnel communal

27 août 2024, passage de relai entre l'ancienne agente technique, Maryline et la nouvelle Marilyne, deux prénoms identiques mais orthographiés différemment.

Maryline nous a quittés, après 5 années scolaires, pour de nouveaux horizons (pas très lointains) et de nouvelles fonctions. Nous lui souhaitons réussite et épanouissement dans ses nouvelles activités.

Marilyne a pris ses fonctions à Moustier, lundi 26 août et reprend le flambeau pour assurer principalement l'entretien des locaux communaux.



Photo de Guy Brunetaud

Gestion des Déchets

De la TEOM à la TEOMi

Communauté de communes du Pays de Lauzun

Dans un objectif de réduction des déchets et dans une logique de corrélér – en partie – la production de déchets au montant facturé à chacun, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera remplacée par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

en 2024

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
c'est **comme d'habitude** :

- Un impôt local basé sur la valeur locative du logement
- Qui apparaît sur la taxe foncière du propriétaire du logement **[à l'automne 2024]**
- Sans lien avec la quantité de déchets de la poubelle noire produite



Seul changement

Dès le **1^{er} janvier 2024**, comptabilisation du nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire en vue de l'impôt 2025.



en 2025

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi),
c'est **nouveau** :

- Comme votre TEOM actuelle, basée sur la valeur locative du logement, mais avec un taux réduit et une part variable incluse qui correspond au nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire sur toute l'année 2024
- Apparaît toujours sur la taxe foncière du propriétaire **[à l'automne 2025]**
- En partie liée à la quantité de déchets de la poubelle noire produite

infos +

La loi AGEC rend obligatoire pour tous le tri à la source des déchets organiques à compter du **1^{er} janvier 2024**

→ *c'est zéro déchet alimentaire dans ma poubelle !*



En Bref

Formation « Premiers gestes qui sauvent des vies »

Les élus et les agents ont pu bénéficier de cette formation dispensée par les sapeurs-pompiers du centre de secours de Miramont de Guyenne le 15 février 2024.



Photo Guy Brunetaud

Octobre rose



Les élus moustériens espèrent que chacun respectera les travaux effectués. G.B.

Les élus face aux incivilités

Photo Guy Brunetaud

Recensement de la population 2025



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

être au cœur du soutien



Les métiers du grand âge et du handicap recrutent sur

prendresoin .fr

PAYS DE LAUZUN

l'application mobile de votre quotidien



Actualités

Événements

Signalez un problème

Travaux

Alertes notifications

Points de collecte et gestion des déchets

Trouver un médecin, une entreprise, découvrir le territoire

communauté de communes du pays de Lauzun

Téléchargez l'application gratuitement



Site de la commune : <http://www.moustier.fr> où vous pouvez trouver les informations communales.



Site également visible depuis l'application « Pays de Lauzun »

Informations diverses

Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins

Le Centre de Soins de la Faune Sauvage a réouvert le 20 juillet 2020, après 3 ans de fermeture et a été repris par une nouvelle association qui le gère avec 2 salariés, une équipe de bénévoles et de nombreux stagiaires.

En 2022 le Centre a accueilli **1678 animaux** (rapaces, passereaux, petits mammifères et reptiles de notre faune sauvage) en détresse pour les **soigner** et les **relâcher** dans leur milieu naturel.

Le Centre est situé **Parc Ferron à Tonneins (47)** sur un terrain de **7000 m²** appartenant à la municipalité de Tonneins.

Le Centre est équipé d'une **trentaine de volières** dont une de 48 mètres pour la **rééducation au vol** et de 2 volières avec bassins pour l'**accueil d'animaux aquatiques** : loutres, hérons...

LE SAVIEZ-VOUS ? La réglementation interdit à un particulier de garder et soigner un animal de la faune sauvage. Il doit être confié à un centre de soins. En contactant le Centre, des conseils permettront de rapatrier au plus vite l'animal dans les meilleures conditions.

Outre pour nous confier un animal, vous pouvez :

- adhérer à notre association
- participer bénévolement à nos actions

OUVERT 7 JOURS SUR 7 DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
 Fermeture les samedis et dimanches après-midi d'octobre à mars
 06 18 53 72 55
 soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com
 Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins

S.I.V.U. Chenil fourrière de Lot & Garonne

Quel est le fonctionnement du Chenil ?

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis et placés sous procédure judiciaire. Suite à un **1er contact par téléphone**, elle récupère les animaux uniquement suite à une **demande écrite du maire de la commune** par l'intermédiaire d'un document signé par le maire : le **"bon de Mairie"**. Elle ne peut prendre en charge les animaux amenés par des particuliers que s'ils sont munis de cette autorisation signée par le maire de la commune où a été trouvé l'animal.

L'équipe procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et leur restitue l'animal lorsqu'ils le réclament.

! En aucun cas le S.I.V.U. ne capture les animaux errants !

IDENTIFICATION

Les animaux sont obligatoirement identifiés (par puce électronique) avant leur remise à propriétaire ou cession aux associations.

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions suivantes :

- Remis à son propriétaire s'il se fait connaître avant cession à un refuge,
- Après avis du vétérinaire :
 - ° le gestionnaire **cède l'animal à titre gratuit aux associations (SPA) disposant d'un refuge qui, seules sont habilitées à proposer des animaux à l'adoption.**
 - ° Après l'expiration d'un délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il procède à l'euthanasie de l'animal (article L211-25 du CRPM)

8 JOURS POUR RECLAMER L'ANIMAL

MAIS

Les euthanasies peuvent être évitées grâce à :
plus d'identifications = MOINS d'abandons d'animaux
plus de stérilisations = MOINS d'animaux errants

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté, Égalité, Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) / meteo.fr • #canicule

PLAN GRAND FROID

PRÉSENCE VERTE GUYENNE vous accompagne durant l'hiver

Frais d'installation + abonnement OFFERTS de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1er décembre

- 1 DECLENCHEMENT ET APPEL**
Une chute, un malaise... j'appuie sur mon médaillon.
- 2 DIALOGUE**
L'appel est pris en charge par la centrale d'écoute Présence Verte.
- 3 INTERVENTION**
Présence Verte prévient mes proches ou les secours si nécessaire.

Activ'zen
Téléassistance au domicile.
Libre de vivre chez soi en toute sécurité.

Un moyen simple et efficace pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile avec la téléassistance mobile.

1 rue Tapie à AGEN
guienne@presenceverte.fr

05 53 67 78 00
www.presenceverte.fr

Une action de solidarité réservée aux partenaires

Les **services d'urgence**
vous **rappellent** désormais avec le

0 800 112 112

**Ceci n'est
pas un spam !**



Pensez à **enregistrer**
dès maintenant ce numéro
dans vos contacts



Vous avez contacté les services d'urgence ?

Ils vous rappellent désormais avec un **numéro unique**, le **0 800 112 112**.

Que se passe-t-il si je ne décroche pas et que j'essaie de rappeler ultérieurement ce numéro ?

Si vous composez le 0 800 112 112 (appel gratuit), vous serez renvoyés sur un message vocal, vous invitant à recomposer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

Il est donc préférable de recontacter directement le service d'urgence concerné.

Comment puis-je m'assurer que l'appel n'est pas frauduleux ?

Le 0 800 112 112 a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance !

Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent ce numéro dans vos contacts afin de l'identifier facilement et de ne pas le confondre avec un démarchage commercial.

En cas d'urgence, puis-je appeler directement le 0 800 112 112 ?

Non, le 0 800 112 112 ne remplace pas les numéros d'urgence.

En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros d'urgence habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

Numéro	Service
15	SAMU
17	Police ou gendarmerie
18	Pompier
112	Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
197	Alerte attentat - alerte enlèvement



Service de téléassistance
classique ou mobile

Libre de vivre chez soi en toute sérénité



Pratiquez vos activités en toute sécurité!



Nouveau service



Tonte de pelouse, taille de haie,
nettoyage d'allées, désherbage...

Et aussi pour
des petits travaux à domicile...



Votre facture divisée par 2!



Tous vos travaux de jardinage et de
petits bricolages sont éligibles à
l'avantage fiscal service à la personne.

CONCIERGERIE D'ICI

Vous souhaitez de l'aide ?
On vous trouve des réponses !

05 53 67 78 42

CONCIERGERIE-DICI.FR

ASSOCIATION PRÉSENCE VERTE GUÏENNE

05 53 67 78 00

guienne@presenceverte.fr



Le coin cuisine

GÂTEAU À LA CITROUILLE ET AUX AMANDES EFFILÉES

pour 8 personnes

préparation : 35 minutes

cuisson : 40 minutes th 180°C



Ingrédients :

500 g de citrouille
100 g de farine
1/2 paquet de levure
100 g de sucre blanc
60 g de sucre roux

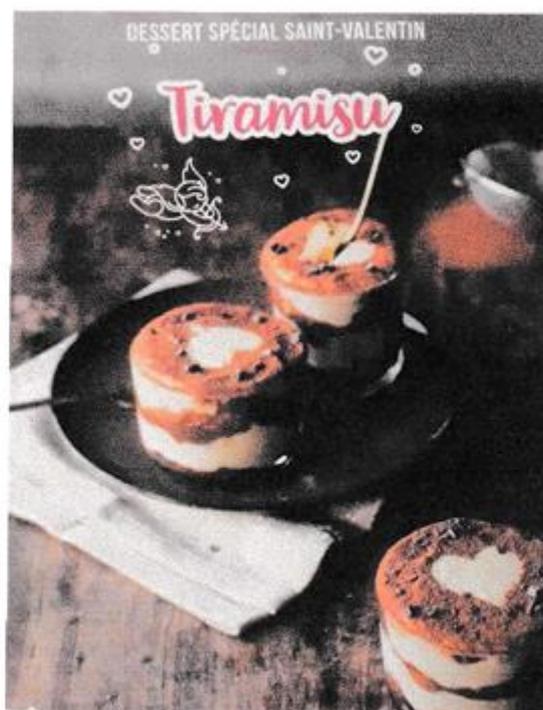
1 zeste de citron
3 œufs entiers
60 g d'amandes effilées
20 g de beurre fondu

Préparation :

- Découper la citrouille en morceaux et faire cuire à l'aide d'un cuit-vapeur pendant 15 minutes. Mettre les morceaux de citrouille dans un saladier, les écraser pour en faire une purée. Ajouter les 20 g de beurre fondu. Préchauffer le four à 180°C.
- Ajouter au mélange précédent : la farine préalablement mélangée à la levure, le sucre blanc et le sucre roux, le zeste de citron. Mélanger. Ajouter les amandes effilées et les 3 œufs entiers. Bien mélanger : la consistance sera assez liquide.
- Beurrer un moule carré (20cm*20cm) et mettre du papier cuisson au fond. Verser la pâte et faire cuire 40 minutes. Attendre que le gâteau soit tiède pour le démouler.

pour 8 personnes

préparation 35 à 40 min



Ingrédients :

24 boudoirs
100 g de sucre
2 verres de café
2 carrés de chocolat noir râpés

4 œufs
250 g de mascarpone
20 g cacao en poudre

Préparation :

Dans un saladier, battre les 4 jaunes d'œufs avec les 100 g de sucre jusqu'à ce qu'ils blanchissent. Ajouter les 250 g de mascarpone et mélanger pour obtenir une texture lisse. Mettre au réfrigérateur.

Dans un saladier, battre les 4 blancs d'œufs en neige ferme et les incorporer à la préparation sortie de frigo.

Dans un petit saladier, verser les 2 verres de café et imbiber les boudoirs. Déposez les au fond des ramequins. Verser la crème. Répéter 2 fois. Placer les ramequins au frigo pendant 4 h.

Avant de servir, saupoudrer de cacao en poudre. Décorer de copeaux de chocolat. Vous pouvez également mettre un emporte-pièce sur les ramequins afin de faire des dessins en forme de cœur.

Bon appétit !

INFOS MAIRIE

Secrétariat de la mairie

LUNDI 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 et JEUDI 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Permanence du maire : sur rendez-vous

Téléphone mairie : 05 53 20 23 67 - Email de la mairie : mairie.moustier@orange.fr

Site de la commune : <http://www.moustier.fr>

Application Communauté de Communes du Pays de Lauzun

Téléchargez

l'application gratuitement



FRANCE SERVICES

Miramont de Guyenne

07.88.99.95.55



Pharmacie de garde :

05 53 94 31 65

Pharmacie CHARRON (Allemans du Dropt) :

05 53 20 23 44



Hôpital de Marmande :

05 53 20 30 40

Médecins



- Jean Pierre DOMEK (Allemans du Dropt)

05 53 20 20 33

- Angélique KONINCKX (Allemans du Dropt)

<https://www.maiia.com/medecin-generaliste/47800-allemans-du-dropt/koninckx-angelique>



Dentistes : Patricia VIDEAU DE POUQUES (Allemans du Dropt)

05 53 20 22 12

Et Nathalie GAVA



Ostéopathes : Pierre DE LAPOYADE (Moustier)

06 48 48 35 67

Alexandre DOMEK (Allemans du Dropt)

05 53 20 68 35



Infirmières : Mmes AGOSTINI, JOUSSIAUME et INDONI

09 66 90 25 60

Infirmières : Gwladys MENINI, Sophie CHASTEAU-BOUNY

05 53 79 27 75



Soins et services à domicile : UNA GUYENNE

05 53 76 06 30

accueil-unaguyenne47@orange.fr

ADMR St Pardoux Isaac

05 53 93 68 50

